

Bruxelles, le 04 avril 2005

**COMPTE RENDU DE LA 3^{EME} REUNION DU COMITE
D'ORIENTATION ET DE SUIVI DU PLAN D'ACTION SUR LE COTON**

1. Le Comité d'orientation et de suivi du Plan d'action du partenariat UE – Afrique sur le coton (COS - coton) a tenu sa troisième réunion le 21 mars 2005, dans les bureaux de la représentation du CTA à Bruxelles.
2. La réunion s'est tenue sous la présidence de S.E.M. Euloge HINVI, Ambassadeur du Bénin, Président du COS - coton.
3. La liste des participants est jointe en annexe au compte rendu.

Point 1 - Adoption de l'ordre du jour

4. Des modifications sont proposées à l'ordre du jour présenté. Le Comité décide alors d'inscrire en troisième sous point du point 5, le suivi de la réunion de l'OCDE tenue à Paris le 28 janvier 2005, ainsi qu'un nouveau sous point au point 6 pour examiner le compte rendu de la mission de la Commission européenne en appui à la Délégation de l'UE au Mali.

Point 2 – Approbation du compte rendu de la 2^{ème} réunion du COS- Coton

5. Seules des corrections d'ordre rédactionnel sont apportées au document.
6. Plusieurs points sont ensuite évoqués au titre des questions découlant du compte rendu.
7. Le premier point est relatif à la lettre à adresser à l'AProCA par le Président du COS – Coton. Sur ce point, le Secrétariat ACP indique que le courrier est rédigé prêt à être soumis à la signature du Président.
8. Le second point porte sur le financement du fonctionnement du COS - coton. Un projet préparé par le secrétariat ACP lors de la 2^{ème} réunion devait être revu en tenant compte des commentaires des membres du COS – coton. Dans sa réponse, le Secrétariat a indiqué que le projet de budget a été revu mais qu'il n'a pas fait l'objet de distribution étant donné qu'il doit être incorporé dans le budget de la coordination générale du programme intra - ACP sur les produits de base agricoles. Le Président a alors invité le Secrétariat à diffuser le budget du COS - coton en l'état et à préparer un courrier à sa signature pour inviter la Commission européenne à envisager un financement intermédiaire du fonctionnement du COS – coton sur des ressources hors des 45 millions.
9. Enfin, faisant référence à l'offre de la CE d'explorer les voies d'une collaboration ACP-UE en vue d'une redynamisation du dossier coton à l'OMC, le Président informe le COS - coton de ses contacts avec le coordonnateur des pays africains à Genève à qui il a demandé d'identifier le type de soutien à apporter. La CE (DG dev) a pour sa part indiqué qu'un programme de discussion a été mis en place en vue d'une reprise du dialogue à Genève.

Point 3 – Examen du projet de termes de référence pour la mission d'appui à la formulation du programme intra -ACP sur les produits de base agricoles

10. Le projet de Termes de référence est présenté par le Secrétariat ACP.
11. Des observations faites par les membres du COS - coton, il ressort que des précisions doivent être apportées quant à l'autorité de tutelle à laquelle devra se

référer le consultant, le mécanisme de suivi à mettre en place et le lien avec les actions entreprises par les autres bailleurs.

12. De l'avis des membres du COS – coton, la date de début prévue devra en outre être raisonnablement reculée.
13. Pour conclure le point, le Président invite le Secrétariat ACP et la DG dev à se rapprocher de EuropAid afin de recevoir les propositions de modifications et finaliser le projet pour mise en œuvre subséquente.

Point 4 – Note de l'AIA sur la coordination de la mise en œuvre du partenariat au niveau des industriels

14. La note est présentée par le Directeur Général d'Ivoire coton, membre de la délégation de l'AIA. Il précise l'importance d'une dissociation entre la première et la deuxième transformation ie entre l'égrenage et les métiers de l'industrie du textile. Il rappelle par ailleurs les problèmes spécifiques auxquels est confrontée l'industrie du textile, notamment le coût élevé des intrants et des facteurs de production. La présentation est complétée par les représentants du bureau de l'AIA qui ont énoncé les propositions de l'organisation pour la mise en œuvre du partenariat au niveau des industriels.
15. Dans les échanges qui suivent, il est notamment précisé que plusieurs éléments présentés dans la note de l'AIA sont déjà réalisés par le CDE et qu'un rapprochement est fortement souhaitable entre l'AIA et le CDE en vue d'une information optimale des représentants des industriels. Une concertation entre le ROPPA et l'AIA est aussi apparue nécessaire en vue de concilier les intérêts des deux types d'acteurs de la filière coton.
16. Enfin, il est proposé à l'AIA d'incorporer plus d'éléments sur la stratégie régionale dans sa révision de la note sur la coordination des activités.

Point 5 – Proposition d'activités à mener dans le cadre du Partenariat (hors fond FED)

17. Le point est introduit par le Secrétariat ACP et le CTA qui précisent qu'il s'agit principalement d'activités d'information et de formation.
 - **Séminaire sur le coton Bt**
18. Le CTA présente au COS - coton une note de cadrage préparée sur le séminaire et rappelle qu'il s'agit d'une activité prévue dans le cadre du plan d'action.
19. Dans leurs réactions et commentaires, les membres du COS – coton relèvent que le Bt n'est qu'une forme de coton génétiquement modifié et que la problématique devrait être posée au niveau de la biotechnologie et pas sur une de ses formes. Ils attirent l'attention sur la nécessité de tenir compte du travail déjà réalisé sur le sujet par des spécialistes, notamment pour le compte de l'ICAC et demande qu'un travail fourni de capitalisation soit fait. Il pourrait ainsi s'agir de faire le point sur les expériences dans différents pays d'Afrique et partager les bonnes pratiques.
20. Sur la forme du séminaire, il est précisé que des consultations électroniques peuvent être organisées mais qu'elles doivent être complétées par des ateliers présentiels et déboucher sur des réalisations d'activités et non pas s'arrêter à

des recommandations. De l'avis de tous, il s'agit dans cette proposition de séminaire de mettre tout le monde au même niveau d'information et non de rechercher à faire avancer la science."

21. En conclusion, le Président retient qu'il faut se rapprocher de l'ICAC pour s'informer des actions déjà menées, ensuite voir comment diffuser l'information et avec qui. L'organisation de ce séminaire doit être empreinte de flexibilité car il s'agira en définitive de rechercher les meilleurs canaux pour s'assurer que la bonne information parvient à chaque destinataire.

▪ **Réunion du COS élargi**

22. La nécessité d'organiser une réunion du COS élargi est rappelée pour mémoire. Même si les ressources du FED nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action ne sont pas encore rendus disponibles, plusieurs actions ont été menées ou sont en cours, en lien étroit avec le contenu du plan d'action. Il est donc utile d'envisager une réunion du COS, élargie aux différents acteurs dans le but de faire un premier point de la réalisation du Partenariat UE - Afrique sur le coton.

▪ **Suivi de la réunion de l'OCDE**

23. Le président rappelle l'engagement pris à Paris le 28 janvier 2005, lors de la réunion du Comité d'aide au développement de l'OCDE sur le coton, de rapprocher les plans proposés par tous les partenaires au développement impliqués dans la recherche de solution sur le dossier du coton. Pour mettre cet engagement en pratique, le COS – coton retient l'idée d'organiser une concertation des bailleurs autour du plan d'action du Partenariat ACP-UE.

▪ **Mission d'appui à la délégation de l'UE au Mali.**

24. La CE informe le COS – coton du contenu et du déroulement de la mission d'appui organisée au profit de la délégation européenne au Mali. Il s'agit d'une mission interne qui vise à appuyer la délégation dans sa compréhension des questions liées au secteur du coton notamment le traitement et le financement de l'important déficit de la campagne en cours, la réforme qui doit mener à la privatisation de la société cotonnière et la programmation de l'appui budgétaire de 15 millions inscrit dans le PIN du Mali au profit du coton.

Point 6 – Diffusion de l'information et communication

25. Le CTA présente la dernière mouture de l'architecture et des fonctionnalités du nouveau site Internet sur le coton et rappelle la nécessaire implication de tous les acteurs pour aider au bon fonctionnement du site.

26. Afin de permettre une réelle appropriation du site Internet, le COS - coton décide d'en transférer la propriété au Groupe ACP.

Point 7 - Divers

27. Les membres du COS conviennent de se concerter en vue de déterminer la date de tenue de leur 4^e réunion.